



AMENDEMENT	ADOPTÉ LE	EN VIGUEUR LE
19-22	04 novembre 2019	29 novembre 2019
21-16	08 mars 2021	10 mars 2021
21-19	24 août 2021	27 août 2021
23-17	14 mars 2023	15 mars 2023
23-20	14 mars 2023	15 mars 2023
23-25	11 avril 2023	13 avril 2023
23-28	13 juin 2023	11 mai 2023



Plan de zonage

Feuillet A
Milieu urbain

- Commerciale
- Villégiature
- Industrielle
- Intitutionnelle et publique
- Récréative
- Conservation
- Résidentielle
- Zone d'aménagement prioritaire
- Réserve à l'urbanisation

- Belvédère
- Corridor panoramique
- Aire d'alimentation
- Circuit cyclable
- Sentier VTT
- Sentier motoneige
- Chemin de fer

- Perspective visuelle
- Terrain église
- Matrice graphique
- Périmètre urbain

Jacques Valois
Réalisation et vérification :
Jacques Valois
Urbaniste

Carl Trotter
Cartographie :
Carl Trotter
Technicien en géomatique

Règlement numéro 18-16
Adopté le 05 mars 2018
Entrée en vigueur le 11 avril 2018

Authentifié par :

Ghislaine Hudon
Mairesse

Jean-Pierre Tremblay
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Projection MTM NAD 83 Zone 8
Sources : BDTQ 1 : 20 000

